



## *Retraite Méditation Vipassana 2016*

Retraite de méditation Vipassana ou la pleine conscience en campagne. On pratique les 4 bases d'attention du Satipatthana Sutta selon le bouddhisme Theravada originel. Nous acceptons les méditants débutants, Goenka, Mbsr ou autres. contact: Yann Supanienda au 06.37.91.32.44 ou le soir 09.67.03.39.52 de 19h-22h.

**Lieu:** Centre La Taillade, 15260 - Neuvéglise

Le 1er jour: Arrivée en gare de Saint Flour avant 16h30, une navette vous prend en gare vers 17h. La navette vous ramène en gare de Saint Flour le dernier jour ( départ à 9h du Centre La Taillade).

**Début:** le 1er jour, entre 17h et 19h réception des yogis méditants.

20h : discours sur l'organisation de la discipline, la cuisine, les tâches ménagères, covotage.

21h: Discours d'introduction et prise de Refuge en salle de Méditation. **Le Noble Silence et la retraite commencent dès la prise de Refuge.** La loi du Silence prend fin le jour précédent la fin de retraite à 18h. À 20h a lieu le bâton de parole pour que chacun puisse partager son expérience de la pratique méditative au cours de la semaine.

**Fin:** le dernier jour à 9h, départ de tous les yogis, soit vers le train de Saint Flour, soit en voiture.

**Frais:** 195€. Cela comprend le lit simple avec couverture, le petit-déjeuner et le repas végétarien du midi. Il y a un goûter avec petits gâteaux et fruits. Comme dans toute retraite depuis 2500 ans, il n'y a pas de repas le soir sauf éventuel potage en hiver. **Prévoir un sac de couchage, tapis de méditation et coussin de méditation personnels.**

**Manuel:** Le manuel de la retraite est remis à chacun en début de retraite pour 15€ en chèque/espèces. C'est un outil primordial qui servira à chaque instant de la retraite, mais aussi après la retraite. Il y a 3 types de sagesse pendant une retraite Vipassana: la sagesse acquise par la lecture et compréhension du Manuel, la sagesse intuitive acquise par les méditations, la sagesse discernante issue des 2 premières qui naît d'elle-même ensuite et pendant les entretiens avec l'enseignant. **Toute autre lecture est interdite.**

**Le Noble Silence est de rigueur:** il n'y a aucun échange entre les méditants durant toute la retraite, à l'intérieur comme à l'extérieur du centre ou en forêt, cela comprend les échanges verbaux et visuels. Nous vous demandons de lire avec attention le document sur le Silence. Les portables et smartphones sont fermés dès le début de la retraite et ne sont remis en route qu'en fin de retraite. Les sorties en voiture sont également exclues pendant tout le séjour pour des raisons de sécurité.

Nous vous demandons de bien lire les documents mis à disposition sur la page des retraites, qui vont vous aider avec profit à préparer ce moment magique, en particulier celui sur le Noble Silence et celui sur le déroulement de la retraite.

<http://retraites-vipassana.fr/>



*Bulletin d'Inscription à une Retraite Vipassana organisée par la FFMT*

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....

mail : ..... Tél : .....

Déclare par la présente m'inscrire à la Retraite de Méditation qui sera donnée par l'Association ( FFMT) aux dates et lieu suivants: ..... du samedi 20 Août 19h au samedi 27 Août 9h.....

Centre La Taillade, 15260 Neuvéglise

Je déclare avoir lu et compris les documents de préparation à la retraite, tout particulièrement celui sur le Déroulement de la retraite et le Noble Silence. Je m'engage à respecter de façon stricte ce règlement car je suis conscient qu'ils sont les fondations de la méditation Vipassana, qui est la transformation de soi par l'observation de soi ( corps et esprit réactif), et uniquement cela pendant la retraite. **Je ne m'intéresserai donc pas aux autres, ni à tout phénomène extérieur risquant d'altérer ma pratique méditative.**

Je joins à mon bulletin d'inscription le chèque de 195€ (7jours) au titre des frais d'Inscription, à l'ordre de FFMT (Fédération Française de Méditation Theravada), possible en 2 chèques, cartes ou virements postaux. Cela comprend l'assurance responsabilité civile. L'hébergement a lieu en chambres de 2, 3 ou 4 lits.

Paiement par carte: <http://retraites-vipassana.fr/paiement-carte/>

Dans la mesure où chaque lit est réservé pour toute la durée de la retraite, **tout forfait de ma part pour quelque raison que ce soit et à tout moment**, ne donnera lieu à aucun remboursement même partiel des frais de participation une fois la retraite commencée.

L'enseignement est bénévole. Dans la tradition Theravada, les dons constituent la seule source de financement. Ainsi, toute personne participant à une retraite peut faire un don en fin de retraite à l'association pour les enseignements, pratiques et entretiens reçus. Qu'un don soit petit ou important, il est fait avec le coeur. On peut faire un don selon ses moyens et sa motivation le dernier jour, lors de la clôture de la retraite notamment pour que l'association puisse satisfaire à la nourriture et logement nécessaire aux yogis des prochaines retraites. Je recevrai par mail la confirmation de mon inscription à réception par l'Association de mon bulletin d'inscription + ( chèque ou carte bancaire), que j'envoie à l'adresse suivante:

FFMT chez M. Semenuck  
4, Parvis de la Bièvre  
92160 Antony

Lu et Approuvé. Fait à : .....

Le : .....

Signature :